

Compte Rendu du Conseil Municipal du 15 Décembre 2016

Présents : Fabienne PERN-SAVIGNAC, Gérard BOUISSET, Georgette TILLON, Patrick OGBURN, Cathy BAYOL, Philippe DAURE, Patricia SERAYSSOL, Eric DUJARDIN, Nicole CASTEX, Damien COURDESSES, Jocelyne MAGUET, Françoise RÉVELLI, Claude JOUANY.

Absents excusés : Jean-Luc CAGNAC(pouvoir), Alexandre TARTINI, (pouvoir).

Secrétaire de Séance : Cathy BAYOL.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 24 octobre 2016 approuvé et paraphé par tous.

Madame Cathy BAYOL demande la parole et lit à l'assemblée le courrier envoyé à M. le Préfet demandant d'accepter sa démission du conseil municipal suite à son évolution professionnelle.

I - DÉLIBÉRATIONS :

1 – Concours du receveur municipal : attribution d'indemnités :

Mme le Maire présente le cadre juridique des conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'état, ainsi les communes allouent des indemnités pour la confection des documents budgétaires.

Les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux sont fixées par décret.

Ainsi le Conseil Municipal doit décider

-de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté inter-ministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à MEYER Marie-France, Receveur municipal,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 45.73 €

Madame le Maire propose de voter pour accepter cette proposition :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2 – Modification statutaire du SDE 82 :

Madame le Maire rappelle qu'une nouvelle dynamique de territoire s'est engagée en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique et différentes énergies renouvelables peuvent être valorisées en fonction des opportunités qu'offre le territoire. En tant qu'expert dans le domaine de l'énergie le Syndicat Départemental d'Énergie peut être un promoteur des énergies renouvelables et intervenir à différents niveaux : pour la réalisation des premières études de gisement et de faisabilité, en accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour ses adhérents.

Madame le Maire indique que dans ce cadre le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, lors de sa séance du 27 octobre 2016, a décidé d'élargir le champ de ses compétences en la matière et souhaite compléter ses statuts comme suit :

- ajout à l'article 2-3 du point suivant :

« Production et distribution de chaleur ou de froid : après délibération et sur demande de la collectivité adhérente, le syndicat exerce à titre ponctuel par voie de convention de mandat la maîtrise d'ouvrage déléguée des investissements des installations de production de chaleur ou de froid, et éventuellement de réseaux de distribution associés.

Il procède, en partenariat avec la collectivité concernée, à des études préalables ayant pour but de vérifier la faisabilité et l'opportunité technique, économique et financière du projet, notamment au regard des filières d'approvisionnement concernées »

- le reste de l'article sans changement.

Madame le Maire propose de voter et d'approuver les statuts modifiés du Syndicat Départemental d'Énergie dont l'article 2-3

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3 – Projet d'implantation d'un poste HTA / BTA – Convention valant reconnaissance de servitude avec le SDE 82 :

Madame le Maire expose que pour l'implantation du poste HTA / BT type PSSA P49 « Fontaine », le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn et Garonne doit bénéficier d'une servitude grevant la parcelle domaniale cadastrée : section E parcelle 477.

Il indique que pour procéder à la constitution d'une telle servitude, il y aurait lieu de passer, avec le Syndicat Départemental d'Énergie, un acte conventionnel en la forme administrative.

Madame le Maire donne lecture du texte du projet de convention valant reconnaissance de servitude et propose au Conseil d'en approuver les termes. Elle précise que, étant donné la spécificité des ouvrages et leur mode particulier de financement, la constitution de cette servitude ne donnera lieu à aucune indemnité ni redevance à verser par son bénéficiaire.

Madame le Maire propose de voter pour :

- approuver le contenu de la convention à passer avec le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn et Garonne octroyant à ce dernier un droit de servitude sur le bien domanial ci-dessus visé pour l'implantation d'ouvrage nécessaire au fonctionnement du service public de distribution d'énergie électrique.
- d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4 – Décision modificative – Virements de crédits pour versement d'une subvention exceptionnelle à l'ACSMP :

Mme le maire rappelle qu'il a été convenu de participer au paiement du totem mis en place par l'association des professionnels de santé. Pour ce faire il est proposé de verser une subvention exceptionnelle à l'association et de faire un virement de crédit du compte n° 60633 vers le compte 6574 de 1590 € pour pouvoir effectuer ce versement. Du fait de cette aide, l'association ne percevra plus de subvention.

Madame le Maire propose de voter pour approuver ce virement de crédit :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5 - Décision modificative - Virements de crédits pour règlement plus-value aménagement de la place neuve : espace vert :

Madame le maire propose de virer la somme de 4000 € du compte 213-18 bâtiments publics au compte 2315 – immobilisations en cours pour régler la plus-value relative aux espaces verts (plantations et lisse) de la place neuve. _

Madame le Maire propose de voter pour approuver ce virement de crédit :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6 – Extension vestiaires stade municipal – Choix du Maître d'œuvre,

Madame le Maire informe l'Assemblée que suite à la consultation de trois sociétés pour réaliser la maîtrise d'œuvre de l'extension des vestiaires du Stade Municipal suite à l'analyse des offres reçues, Madame le Maire propose de retenir le cabinet Christian CAMBON, architecte D.P.L.G, pour le montant de 8 600 € HT

Madame le Maire propose de voter pour valider ce choix :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7 – Acquisition terrain pour réserve foncière au Poustel :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les échanges qui ont déjà eu lieu concernant le projet d'une réserve foncière au Poustel du fait de la vente des parcelles situées derrière le sacré cœur.

Il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée D 1860 appartenant à Mrs. Séjourné et Mme Lethoer d'une surface de 1357 M2 moyennant le prix de 10€ le M2, les frais de notaire restant à la charge de la commune.

Madame le Maire propose de voter pour accepter cet achat et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à cet achat.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7 – Acquisition terrain pour stationnement cimetière de Montricoux :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'une aire de stationnement chemin de Pech de Cauzin face au cimetière. Pour ce faire, la commune doit acquérir une portion de la parcelle cadastrée E 951 appartenant à M. et Mme HUTCHINS moyennant le prix de 1 € (un euro). Cette parcelle a une superficie de 1474 m2 , les frais de bornage et de notaire restant à la charge de la commune.

Madame le Maire propose de voter pour accepter cet achat et l'autoriser à signer tout acte nécessaire.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8 – Cession terrain à Gilat :

Suite à la demande de M. et Mme MARTIN, suite aux échanges lors du dernier conseil municipal, suite à la visite sur place de Mme le Maire, de M. DUJARDIN et de M. COURDESSES, il est proposé au conseil municipal de céder la parcelle n° C 396 appartenant à la commune de contenance 1650 m2. En effet cette parcelle est enclavée dans la propriété de M. et Mme MARTIN, les frais d'échange étant à leur charge. M. JOUANY signale que M . GALINIER l'a contacté pour avoir plus d'information. Suite aux échanges il est convenu d'ajourner cette délibération et de rencontrer M . GALINIER pour lui expliquer la demande.

II – Questions Diverses :

Mme le maire informe des différents projets de renforcement de lignes électriques sur la commune au cours de l'année 2017.

Un contact a été pris avec les deux banques Crédit agricole et Caisse d'épargne pour demander une révision des emprunts en cours pour profiter des taux d'emprunts actuels. Le crédit agricole va faire une proposition, par contre la caisse d'épargne sera ré-sollicitée

Un groupe de jeunes demande l'autorisation de profiter du terrain synthétique au stade en dehors des heures d'entraînement du club. Une rencontre a eu lieu avec les responsables qui s'opposent à cette mise à disposition.

Point sur les projets :

Pour le contrat de ruralité permettant de soutenir les projets de la maison de santé, la commune a inscrit la proposition de réhabilitation du presbytère, l'aménagement d'un parking supplémentaire chemin de ronde et la dissimulation et reprise de l'éclairage public. Mme Patricia SERAYSSOL transmet la demande de la mise en place d'une place de stationnement réservée aux handicapés sur la place de la Porte Haute.

Dates à noter :

Apéritif des mariés et naissances de l'année le 17 décembre à 12h00

Goûter du CCAS pour les « 60 ans et plus » le 10 janvier 2017

Cérémonie des vœux 21 janvier 2017 à 11h30

La séance est levée à 23 h 15.

Pour la catégorie B

